

MOTION DU 07 NOVEMBRE 2024

PROPOSEE PAR LES ELUS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT

Les élus de la Commune de Saint Benoit, conscients de la participation et de la solidarité fondamentale de l'ensemble des collectivités territoriales vis à vis du redressement de notre pays, ne peuvent, néanmoins se taire face au « holp-up » financier qui se joue actuellement à travers le projet de loi des finances 2025.

Ce projet de loi des finances démontre encore une fois une rupture totale de dialogue et une complète absence de prise en considération des enjeux, des difficultés des collectivités territoriales et notamment celles d'Outre-Mer.

Les mesures budgétaires annoncées s'appliqueraient aux plus grandes villes présumées « riches » avec une trajectoire financière saine. La commune de Saint Benoit ne sera donc pas épargnée ce qui est un réel paradoxe lorsqu'une commune, comme la nôtre, sort à peine la tête de l'eau au bout d'un redressement financier qui aura duré 3 ans.

Le projet de loi des finances 2025 tel qu'il a été proposé, devrait peser lourdement sur le budget primitif avec :

- L'instauration d'un fond de réserve soit un prélèvement de 2% sur les recettes fiscales à hauteur de 1.3 M€ pour la commune,
- Un gel de la dotation globale de fonctionnement,
- Un gel de la TVA et une réduction du FCTVA,
- Une diminution des leviers de financement des projets des collectivités territoriales (FEI, Fonds vert...),
- Une augmentation du taux de la CNRACL de 4 points, pérenne et qui continuerait à augmenter en 2026 et 2027. Cette augmentation représenterait une hausse de 400 K€ des charges de personnel pour notre commune,
-

Avec de telles mesures, la Commune de Saint Benoit, qui pendant son redressement financier, a dû faire des efforts d'économie et limiter ses investissements, devrait-elle revoir encore à la baisse les services à la population, les projets structurants à destination des bénédictines et des bénédictins ?

Ceci va à l'encontre des principes du Service Public et de la libre administration des collectivités locales inscrite dans la Constitution. Nous, responsables politiques, élus, nous ne pouvons rester silencieux face à cette purge inédite des collectivités locales d'Outre-Mer.

Nous appelons le Gouvernement et les parlementaires à très rapidement réunir l'ensemble des associations des maires d'Outre-Mer afin de trouver ensemble des solutions qui répondront aux réalités et aux enjeux de nos territoires sans pour autant sacrifier les attentes de nos concitoyens.


Patrice SELLY